



## Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/14-652-858 du 01/12/2014

### MOUVEMENT NATIONAL ET INTERACADEMIQUE DES PERSONNELS ATSS RENTREE SCOLAIRE 2015

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs de service d'affectation des personnels ATSS -  
Tous personnels ATSS

Dossier suivi par : Pour les AAE : Mme CORDERO - 04 42 91 72 42 - [francine.cordero@ac-aix-marseille.fr](mailto:francine.cordero@ac-aix-marseille.fr) - Pour les SAENES : Lettres A à H : Mme SILVE - 04 42 91 72 29 - [veronique.silve1@ac-aix-marseille.fr](mailto:veronique.silve1@ac-aix-marseille.fr) - Lettres I à Z : M. GELY - 04 42 91 72 30 - [vincent.gely@ac-aix-marseille.fr](mailto:vincent.gely@ac-aix-marseille.fr) - Pour les ADJAENES C2 : Mme DUPONT - 04 42 91 72 32 - [guylaine.dupont@ac-aix-marseille.fr](mailto:guylaine.dupont@ac-aix-marseille.fr) - Pour les ADJAENES C1- P2 - P1 : Lettres A à I : Mme BIDEAU - 04 42 91 72 33 - [laure.bideau@ac-aix-marseille.fr](mailto:laure.bideau@ac-aix-marseille.fr) - Lettres J à Z : M. CHARVIN - 04 42 91 72 34 - [laurent.charvin@ac-aix-marseille.fr](mailto:laurent.charvin@ac-aix-marseille.fr) - Pour les INFIRMIER(E)S ENES : Mme CANDILLIER - 04 42 91 72 56 - [caroline.candillier@ac-aix-marseille.fr](mailto:caroline.candillier@ac-aix-marseille.fr) - Pour les ASSAE et les ATEE : Mme PALOT - 04 42 91 72 37 - [mireille.palot@ac-aix-marseille.fr](mailto:mireille.palot@ac-aix-marseille.fr) - Tel secrétariat de la division : 04 42 91 72 26 - Fax: 04 42 91 70 06 - Mel. : [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

- 1) La note de service ministérielle DGRH C2 n°2014-24 qui règle en son chapitre 3 les modalités d'organisation et le calendrier du mouvement national et du mouvement interacadémique des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé pour la rentrée scolaire 2015, est publiée au **bulletin officiel de l'éducation nationale du 27 novembre 2014**.

Les personnes intéressées sont invitées à s'y reporter et à tenir le plus grand compte du calendrier des opérations figurant en annexe M6 de la note de service ministérielle.

- 2) Les opérations de mouvement sont organisées comme suit selon les corps :

a) ▶ mouvement national pour  
⇒ les médecins de l'éducation nationale  
⇒ les conseillers techniques de service social

b) ▶ mouvement à deux phases (interacadémique, puis intra-académique) pour les SAENES et AAE (y compris les directeurs de service). Ce mouvement est effectué sur des postes profilés (PP) ou des postes non profilés (PNP).

c) ▶ mouvement à gestion déconcentrée pour les ADJAENES, les infirmier(e)s, les assistant(e)s de service social et les adjoints techniques des établissements d'enseignement hors EPLE.

- 3) Les inscriptions s'effectueront comme l'an dernier uniquement sur le site AMIA à l'adresse :

**<https://amia.orion.education.fr/amia/Amia>**

L'agent se connecte à l'application au moyen de son NUMEN (login) et de sa date de naissance (mot de passe sous la forme JJ/MM/AAAA) selon le calendrier figurant à l'annexe M6 de la note ministérielle, rappelé ci-dessous :

- SAENES - AAE	- <b>saisie des vœux</b> du jeudi 11 décembre 2014 au jeudi 8 janvier 2015
- médecins de l'éducation nationale - conseiller(e)s techniques de service social	- <b>saisie des vœux</b> du mardi 27 janvier 2015 au jeudi 12 février 2015
- ADJAENES - infirmier(e)s ENES - assistant(e)s de service social - ATEE hors EPLE	- <b>préinscription</b> du jeudi 8 janvier 2015 au jeudi 5 février 2015

- 4) Comme pour le mouvement 2014, à l'issue de la période de formulation des vœux de mobilité, tout agent sollicitant une mutation doit à nouveau se connecter sur AMIA pour imprimer sa confirmation de demande de mutation.

Les confirmations de demandes de mutation doivent être adressées par les personnels concernés, par la voie hiérarchique, à la DIEPAT du rectorat, selon le calendrier national pour avis avant transmission à l'administration centrale.

Si l'agent renonce à sa demande de mutation, l'imprimé de confirmation doit également être envoyé à la DIEPAT selon le même calendrier, signé et revêtu de la mention « *annulation de la demande de mutation* ».

*Signataire : pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et Ressources Humaines de l'Académie d'Aix-Marseille*